

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 18 janvier 2022

LES VICTIMES DU SEXISME EN FRANCE, approche croisée à partir des procédures enregistrées par les forces de sécurité en 2020 et l'enquête Cadre de vie et sécurité

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Interstats Analyse n°40, paru le 18 janvier 2022

Selon la nomenclature établie pour les besoins du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), 229 000 personnes ont été enregistrées en 2020 comme victimes d'infractions sexistes par la police et la gendarmerie nationales, chiffre en augmentation de 8 % par rapport à 2019 et de 4 % en ne prenant que les faits commis sur l'année. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des tendances observées suite au mouvement #Metoo de libération de la parole des victimes de violences sexuelles. Elle intervient également suite à la mise en œuvre des premières mesures impulsées par le Grenelle des violences conjugales en matière d'accueil des victimes dans les services de sécurité. L'immense majorité des victimes de sexisme sont des femmes (86 % des victimes, soit 197 000) et 16 % sont mineures. Il s'agit surtout d'infractions commises dans le cadre conjugal (71 % des victimes enregistrées, soit 163 000 dont 87 % sont des femmes) et dans une moindre mesure d'infractions à caractère sexuel hors cadre conjugal (28 % des victimes enregistrées, soit 65 000 dont 85 % sont des femmes).

Le taux de femmes de 15 à 64 ans victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de sécurité est supérieur à 8 pour 1 000 dans 10 départements, dont la Seine-Saint-Denis, qui détient le taux le plus élevé (10,6 pour 1 000), et trois départements et régions d'outre-mer (la Guyane, la Guadeloupe et la Réunion).

Le taux de victimes de violences sexuelles non conjugales enregistrées par les forces de sécurité est en moyenne de 0,9 pour 1 000 habitants. C'est en Guyane qu'il est le plus élevé, Paris arrivant en deuxième position.

Selon cette même nomenclature, 145 000 personnes ont été mises en cause pour des crimes ou délits à caractère sexiste en 2020, quasi-exclusivement des hommes (90 %). 77 % de ces auteurs présumés le sont pour des infractions commises dans le cadre conjugal (111 000 dont 88 % sont des hommes) et 23 % pour des infractions à caractère sexuel hors cadre conjugal (33 000 dont 96 % sont des hommes). Parmi les hommes mis en cause dans des infractions à caractère sexuel hors cadre conjugal, 26 % sont des mineurs.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Selon les enquêtes de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS), sur la période 2011-2018, entre 2 % et 16 % des personnes de 18 à 75 ans, qui se déclarent victimes d'actes sexistes, portent plainte auprès des services de sécurité, cette proportion variant selon le type d'actes. En 2018, hors cadre conjugal, 1,6 million de personnes (dont 89 % de femmes) ont déclaré avoir subi des injures à caractère sexiste, 112 000 (dont 91 % de femmes) des menaces à caractère sexiste et 29 000 (dont 81 % de femmes) des violences physiques à caractère sexiste. La même année, parmi les 18-75 ans, 245 000 personnes (dont 70 % sont des femmes) ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint tandis que 1,1 million de femmes et 300 000 hommes ont subi au moins un type d'atteinte sexuelle hors cadre conjugal (exhibition sexuelle, agression sexuelle, viol ou tentative de viol).

À propos du SSMSI

Le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, au ministère de l'Intérieur. Il a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public. Le SSMSI respecte à ce titre un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Comme les autres membres du service statistique public, son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis), et son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

https://twitter.com/Interieur_stats

SSMSI Diffusion et Communication
ssmsi-communication@interieur.gouv.fr